



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ARPE

Question écrite n° 4045

Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le dispositif de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). Créée par les partenaires sociaux le 6 septembre 1995 et reconduite pour deux ans le 19 décembre 1996, l'ARPE permet l'embauche de demandeurs d'emploi en remplacement de salariés cessant volontairement leur activité dès l'âge de cinquante-huit ans et justifiant de cent-soixante trimestres de cotisations à l'assurance vieillesse. Ces derniers perçoivent alors une allocation égale à 65 % de leur salaire antérieur brut jusqu'à la date de leur soixantième année. Il lui demande de bien vouloir lui dresser le bilan (quantitatif et qualitatif) d'application de l'allocation de remplacement pour l'emploi au niveau national et dans le département de l'Aveyron.

Texte de la réponse

Le dispositif créé par l'accord du 19 décembre 1996 relatif aux cessations anticipées d'activité contre embauches dénommé « allocation de remplacement pour l'emploi » est ouvert aux salariés qui totalisent 160 trimestres aux régimes obligatoires d'assurance vieillesse et qui sont nés en 1939 ou avant et sans condition d'âge pour les salariés qui totalisent 172 trimestres. Par un avenant, en date du 12 décembre 1997, les partenaires sociaux gestionnaires du régime d'assurance chômage ont définitivement ouvert leur dispositif aux salariés nés en 1940 dès le 1er jour du mois qui suit leur date anniversaire. Au 25 novembre 1997, l'UNEDIC a comptabilisé 87 340 admissions dans ce dispositif pour 77 176 embauches compensatrices. 36,6 % de l'effectif est âgé de 58 ans et 46,7 % de 59 ans, les 16,7 % restants représentent les salariés qui ont cotisé 172 trimestres. Les bénéficiaires sont en majorité des anciens ouvriers (41 %) et employés (28 %) ; les anciens cadres ne représentent que 8 % de l'effectif. Les embauchés sont plutôt jeunes : 57,2 % d'entre eux ont moins de 30 ans. Ils sont en majorité des hommes. Ils sont recrutés pour 98,8 % par contrat à durée indéterminée. Le coût brut unitaire moyen d'une entrée en ARPE, depuis la création du dispositif est de 203 070 F environ. Sur le plan local l'ASSEDIC de rattachement du département de l'Aveyron est située à Toulouse. Celle-ci a comptabilisé 2 051 embauches compensatrices, en grande majorité masculines (69,2 %), en CDI (98,7 %). Les jeunes de moins de 26 ans représentent 29,2 % de ces embauches.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigal](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4045

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3260

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 904